

Rapport : Journée solaire pour les agriculteurs, 19 Mai 2012, 1971 Grimisuat, VS

(Max Meyer)

L'exploitation agricole de J.-M. Besson

L'activité principale de l'exploitation de M. J.-M. Besson est l'élevage de chèvres. M. Besson produit de délicieux fromages de chèvre destinés à la vente et que l'on trouve, entre autres, au marché de Bürkliplatz à Zurich. L'exploitation compte aussi 15 vaches. La ferme se situe à 1000 m d'altitude. C'est donc un endroit idéal pour une installation solaire. Le courant provenant de l'énergie solaire rapporte en Valais environ 15 % de plus que dans le reste de la Suisse.

Le chemin vers l'installation de panneaux solaires

M. Besson a fait faire une analyse énergétique de son exploitation. Il en est ressorti que la consommation de fioul était très élevée, et que donc les coûts pour l'approvisionnement en énergie étaient trop élevés. C'est ainsi que M. Besson s'est tourné vers l'énergie solaire thermique mais aussi photovoltaïque.

La famille Besson utilise l'énergie thermique pour la production d'eau chaude. Un réservoir de 4000 litres assure les réserves nécessaires. 30 m² de collecteurs ont été installés sur la façade. En complément, le toit en éternit a été remplacé par 242 m² de modules intégrés au toit de fabrication allemande (puissance installée : 33 kWp, production de courant électrique en 2011 : **47000kW/h**, ce qui correspond à 1425 heures soleil).

Un onduleur de fabrication suisse assure la conversion en courant alternatif. Grâce aux conseils de la maison Solalpes Energie, l'installation a pu être soumise à temps auprès de swissgrid, ce qui a permis d'atteindre la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Le financement a été en partie réalisé grâce à un crédit d'investissement agricole.

L'intégration dans la toiture a été pensée de sorte que le foin puisse bien sécher et que les modules soient refroidis. Ainsi, le rapport est meilleur qu'avec des installations sans refroidissement. Dans ces circonstances, l'installation sera largement amortie avant sa fin de vie.

Un système de chauffage au bois avec pierre chauffée, destiné à la partie habitation, complète cet intelligent concept énergétique.

Programme-cadre

La présidente de la commune de Grimisuat, Mme Géraldine Marchand-Balet, a présenté son village valaisan. Les 180 hectares de vignes témoignent à eux seuls que le soleil est généreux à Grimisuat. Mme Marchand-Balet a témoigné de l'importance du solaire pour les agriculteurs.

La commune soutient ces efforts. La présidente de la commune a tout particulièrement félicité la ferme Besson pour son intégration réussie de panneaux photovoltaïques dans la toiture. Les agriculteurs sont devenus des « énergie-culteurs » (produits agricoles et énergies renouvelables).

En conclusion : continuer à travailler avec la nature et utiliser ses ressources à bon escient.

L'Union suisse des paysans était représentée par Mme Alexandra Cropt, responsable « Division Energie et Environnement ». Sa position est claire. Les activités de conseil doivent être poussées. Une analyse potentielle de l'Union montre que les agriculteurs suisses sont capables de devenir autonomes en matière d'énergie pour autant que toutes les ressources soient utilisées. L'Union suisse des paysans donnera donc plus de conseils au niveau de l'énergie. Une plate-forme pour l'agro-cleantechnique a été mise sur pied. Une collaboration fructueuse existe entre le projet « solaire pour les agriculteurs » et l'Union suisse des paysans .

M. le conseiller national Yannick Buttet a clairement expliqué les différents aspects de la promotion de l'énergie renouvelable et a mis l'accent sur l'énergie solaire. Son discours se plaçait dans le contexte du changement énergétique après la décision de sortir du nucléaire.

M. Buttet est membre de la Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CEATE. Il a expliqué que nous nous trouvons dans une phase de transition. Le choix entre les différentes possibilités est difficile pour des raisons techniques d'une part et, d'autre part, des différences politiques au niveau des choix énergétiques. Le conseiller national est convaincu qu'en plus de l'usage accru des énergies renouvelables, la question de l'importation du gaz va se poser. De plus, il faut résoudre le problème de l'insécurité de l'approvisionnement en gaz et des prix, ainsi que celui de la compensation des émissions de CO₂. M. Buttet s'engage pour des constructions d'installations solaires bien intégrées dans les toitures de fermes.

Pour l'instant il est très difficile de faire des pronostics sur la promotion du solaire. On sait qu'environ 13000 projets solaires sont sur la liste d'attente du RPC. Des décisions importantes vont être prises par le parlement au mois de juin. Il est nécessaire que les commissions compétentes puis le conseil national et le conseil des Etats trouvent un accord.

Plusieurs solutions sont possibles (augmentation des moyens financiers dans le cadre du RPC, augmentation du plafond pour le solaire par le biais de la suppression de la restriction partielle au sein du RPC, augmentation de la contribution des consommateurs d'électricité, concentration des moyens pour des projets bien déterminés, abolition du soutien des installations des autorités publiques). De plus, il faut trouver un équilibre entre le montant des taxes pour les entreprises grosses consommatrices d'électricité et les avantages liés à l'implantation.

Le représentant de la maison Solalpes Energie, 3979 Grône, Francis Rossier, a pu convaincre les participants que son entreprise, en coopération avec la firme Solstis, fait partie des pionniers du solaire. L'entreprise prend égard à l'esthétique en choisissant des modules bleus ou noirs. M. Rossier a ajouté qu'il existe des moyens promotionnels, par exemple au Valais, visant à ce qu'une partie de la recette de la vente de l'énergie électrique soit déductible des impôts. De plus, il y a des cantons qui attribuent, pendant un temps limité, une subvention jusqu'à ce que le RPC soit payé. Malgré des difficultés, M. Rossier a appelé les participants à adhérer au solaire.

Questions et réponses

M. Rossier a expliqué clairement que les installations photovoltaïques, à condition qu'elles soient bien effectuées, n'ont pas d'effets nocifs d'électromog ou de champ magnétique. Il est donc nécessaire qu'une entreprise qualifiée veille à ce que les fils + et – soient posés correctement. Il est reconnu qu'une installation bien faite peut protéger contre les ondes électriques. Il est important d'installer un paratonnerre même si cela n'est pas obligatoire.

En ce qui concerne l'énergie grise dans les modules à bases de silicium, la récupération de cette énergie dure, selon les types, environ 2 ou 3 ans maximum. La durée de vie de toute l'installation est aujourd'hui estimée à une trentaine d'années.

Il vaut la peine d'utiliser des modules qui ont fait leur preuve et qui sont de bonne qualité et accompagnés de certificats de garantie. Même si aujourd'hui on atteint en laboratoire de nouveaux records de rendement, dans la vie pratique il est important d'utiliser des produits qui ont fait leurs preuves.